



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

DIRECTION DES PERSONNELS MILITAIRES DE LA
GENDARMERIE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL SOUS-OFFICIER DE
GENDARMERIE ET VOLONTAIRE

N° 9999 du 11 FEV. 2016

GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

VU le code de la défense ;

VU le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

VU le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié, fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale,

DÉCIDE

Art. 1er. L'échelon exceptionnel de major est attribué à compter du 1^{er} mars 2016 aux 3 sous-officiers dont le nom suit :

Région de gendarmerie des Pays de la Loire.

Gatteau Erick Nigend : 116253 Numéro de livret de solde : 5189145

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme.

Maze Serge Nigend : 116180 Numéro de livret de solde : 5218672

Région de gendarmerie d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, zone de défense et de sécurité est.

Jouffre Jean Nigend : 116808 Numéro de livret de solde : 5218155

Art. 2. La présente décision sera notifiée aux intéressés dans les formes réglementaires, prescrites par la note-express n° 40000/DEF/GEND/RH/ETG du 17 août 2001.

Le récépissé de notification sera classé au dossier des intéressés.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,



Eric-Dominique MOLOWA
Directeur de la gestion du personnel